



Réévaluation de pension alimentaire

Par **Lili57**, le **28/03/2019** à **00:11**

Bonjour

Je suis séparé de mon conjoint
Nous étions ni mariés et ni pacsés
Il me verse une pension alimentaire
Pour notre fils.

Depuis la date du jugement sa
Situation a changé il vit en
Couple et s'est pacsé, donc il y a
UN revenu de plus donc charge
Divisé par 2, est-ce que les
Ressources de sa compagne
Sont prises en compte?

Puis-je faire une demande au JAF
Pour une réévaluation de Pension
Alimentaire suite au changement
De situation de mon ex conjoint
Merci de votre réponse
Cordialement.

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **09:53**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander une réévaluation de pension alimentaire, et votre ex conjoint peut aussi prétendre la même chose puisqu'il a une charge supplémentaire sa conjointe

pacsé n'ayant que peu de revenus.